

« La consommation de drogues douces conduit aux drogues dures. »

Fumer un joint chez soi est certainement moins dangereux que boire de l'alcool avant de conduire, pour soi et aussi pour autrui.

Lionel Jospin, 26 mars 2002

Cette proposition résume la théorie dite de l'escalade, très en vogue dans les années soixante-dix et quatre-vingt, mais à laquelle on accorde aujourd'hui bien peu de crédit et pour une raison simple : alors que l'usage de cannabis* s'est massivement banalisé chez les jeunes, l'usage d'héroïne*, le prototype de la « drogue dure », est en diminution sensible. S'il existe en France plusieurs millions de consommateurs de cannabis, les évaluations du nombre d'usagers réguliers d'héroïne tournent autour de 150 000 à 200 000 personnes. L'idée d'un passage inéluctable des drogues douces aux drogues dures a donc, heureusement, été démentie par la réalité.

La théorie de l'escalade est le reflet d'une époque où le discours officiel se refusait à faire la moindre distinction entre les différentes drogues et les différentes modalités de consommation (usage, abus, dépendance) : soit on ne se droguait pas, soit on se droguait et on était sinon voué à la déchéance, en tout cas perdu pour la société. Pourtant, dès le milieu des années soixante-dix, les Hollandais décidaient d'introduire dans leur législation une distinction entre le cannabis dont la dangerosité était considérée comme faible, et les autres drogues. Ils toléraient

aussi la création de *coffee shops* dans lesquels il est possible de consommer ou de se procurer de petites quantités de cannabis, sous forme d'herbe ou de haschisch, mais qui ne doivent pas servir d'alcool ni aucune autre drogue illicite que le cannabis. Contrairement à une idée reçue, les Hollandais n'ont pas légalisé le cannabis, ce qui les aurait obligés à dénoncer les conventions internationales qu'ils avaient signées. Plus modestement, ils ont mis en œuvre la théorie dite « des deux marchés », qu'on peut résumer ainsi : il vaut mieux qu'un jeune qui veut consommer du cannabis ne se voit pas aussi proposer d'autres drogues comme du LSD*, de l'héroïne ou de la cocaïne*. Mais le cannabis reste interdit, ce qui signifie que l'herbe et le haschisch vendus dans les *coffee shops* sont issus du marché clandestin. Par ailleurs, il s'agit bien d'une tolérance, un *coffee shop* pouvant à tout moment être fermé par la police, par exemple s'il propose d'autres drogues illicites que du cannabis à ses clients.

La tolérance hollandaise en matière de cannabis a été très critiquée, en particulier par les autorités françaises. La police française soupçonnait de nombreux *coffee shops* d'être, en sous-main, la propriété de groupes mafieux, turcs notamment, qui pouvaient parfaitement réinvestir dans le trafic d'autres drogues interdites les bénéfices faits avec le cannabis. Par ailleurs, il restait possible pour des dealers de se poster à proximité des *coffee shops* afin d'appâter les clients de ces établissements. Enfin, l'existence de l'exception hollandaise favorisait le « tourisme de la drogue » des jeunes européens. Pour valables qu'elles soient, ces critiques n'ont pas modifié le cours de la politique batave. Les autorités hollandaises continuent à penser que le principal risque pour un usager de cannabis est de se voir proposer d'autres produits issus du marché clandestin. De plus, la consommation de cannabis

telle qu'on peut l'évaluer aux Pays-Bas s'est stabilisée et reste moins importante que dans plusieurs pays proches y compris la France.

Mais revenons à la théorie de l'escalade. Comme toutes les idées fausses, elle contient une part de vérité : il existe bien des « logiques de consommation ». Qui a fumé du tabac est plus susceptible de fumer du cannabis, qui a éprouvé l'ivresse de l'alcool peut, si l'occasion s'en présente, avoir envie d'expérimenter l'ivresse que provoquent d'autres drogues. De fait, des études récentes menées en France montrent que celles et ceux qui fument du tabac et boivent de l'alcool consomment plus volontiers du cannabis que ceux qui sont abstinentes pour ces deux produits légaux (source : MILDT).

Or, les habitudes de consommation prises dans la jeunesse ont tendance à perdurer, comme le montre particulièrement bien l'exemple du tabac. La logique du « qui a fumé, fumera » s'applique aux autres modalités de consommation : qui a pris l'habitude d'avaler des médicaments psychotropes* « gobera » plus volontiers un ecstasy* ou un LSD, qui a déjà « sniffé » une poudre, de la cocaïne par exemple, expérimentera plus facilement de l'héroïne, de l'amphétamine* ou de la kétamine*, etc. Et il est certain qu'au-delà d'un certain nombre de produits, la « peur de la première fois » cède la place à l'excitation de vivre une nouvelle expérience de l'ivresse. La personne peut alors entrer dans une période plus ou moins longue et maîtrisée de consommation qui, dans la majorité des cas, finira par se tarir, l'âge aidant. À l'expérience de la nouveauté va succéder celle de la répétition et bien souvent de la lassitude, tandis que les problèmes posés par l'usage vont se présenter sous un autre jour : problèmes financiers, problèmes de santé, temps pris par la recherche des produits...

Même si on dispose de peu d'informations quantifiées sur le nombre de personnes qui expérimentent ainsi des drogues illicites, tout laisse à penser que ce nombre a sensiblement augmenté ces dernières années, à la fois parce que l'offre de produits est plus importante et que les circonstances de la rencontre sont plus nombreuses (soirées entre amis, boîtes de nuit, concerts, événements festifs...). C'est la raison pour laquelle il est devenu essentiel que les personnes disposent d'informations sérieuses sur les produits et les associations les plus dangereuses. Mais, si les logiques de consommation sont bien à l'œuvre, tout comme peut l'être la pression des pairs ou le « conformisme déviant » des bandes d'adolescents, d'autres logiques viennent les contrecarrer. L'« image » des produits joue ici un rôle essentiel. Telle personne à qui il est déjà arrivé de sniffer de la cocaïne refusera de faire de même avec de l'héroïne car ce dernier produit véhicule un univers lourd et négatif de risque vital et de dépendance.

Il existe ainsi en matière de drogues toutes sortes de « lignes jaunes » plus ou moins clairement formulées que certains franchiront et que d'autres se garderont bien de passer. Quelques-unes sont évidentes : l'injection, les actes délinquants pour assurer sa consommation, la prostitution... Mais toutes sortes de « contrôles sociétaux » sont aussi à l'œuvre : si le groupe, par la pression qu'il exerce, peut pousser à consommer, il peut aussi être un garde-fou lorsque l'usage dérape. Chaque réseau de consommateurs a ainsi sa propre appréciation de ce qui est dangereux et de ce qui l'est moins, de ce qui reste raisonnable et de ce qui dépasse manifestement la mesure, etc. La prévention doit s'appuyer sur cette « expertise » propre aux usages et aux usagers pour hiérarchiser les risques et insister sur les plus graves.